

Attestation de changement de résidence

L'attestation de changement de résidence est un document administratif qui permet à un citoyen français quittant définitivement la France (métropole) de s'installer à l'étranger ou dans un DOM-TOM. Elle est indispensable pour le dédouanement des effets personnels (meubles, vêtements, électroménager...) lors du passage en douane.

Les étapes pour effectuer ma demande

1 – Prendre rendez-vous pour effectuer une demande

Cette formalité se fait uniquement sur rendez-vous

- **En ligne** : [Prendre rendez-vous pour effectuer ma demande de changement de résidence](#)
- **À l'accueil des mairies de Cergy** : [consultez les coordonnées et horaires des mairies](#)
- **Par téléphone** : [01 34 33 44 00](#)

Il est possible de **Modifier ou annuler un rendez-vous**

- Via le mail de confirmation (vérifiez vos spams)
- Par téléphone au [01 34 33 44 00](#) ou sur place [aux horaires d'ouverture de la mairie](#)

2 – Préparer les documents nécessaires

Préparer les documents nécessaires à la réalisation du certificat. Voir la liste complète dans la section « Les documents justificatifs » ci-dessous.

3 – Retirer le certificat en mairie sur rendez-vous

- **À l'accueil des mairies de Cergy** : [consultez les coordonnées et horaires des mairies](#)
- **Par téléphone** : [01 34 33 44 00](#)

Le demandeur doit se présenter avec :

- Sa **pièce d'identité**
- Le **document de dépôt de demande d'attestation**

Le Délai pour récupérer l'attestation de changement de résidence est d'environ **12 jours ouvrés** après le dépôt.

Les documents justificatifs

- **Une pièce d'identité**
- **Un justificatif de domicile récent** : facture ou échéancier d'eau, gaz et électricité, facture de téléphone fixe, quittance de loyer non manuscrite, attestation d'assurance habitation, avis d'imposition sur les revenus, avis de taxe d'habitation, attestation d'assurance maladie).
- **Un justificatif qui atteste le départ** : nouveau contrat de location, justificatif de domicile à la nouvelle adresse, titre de propriété, inventaire de la douane, nouveau contrat de travail, ordre de mission.
- Si d'autres personnes sont concernées dans votre famille, veuillez fournir également leurs **pièces d'identité et le livret de famille** (ou l'acte de mariage, ou les extraits d'acte de naissance).

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Votre avis nous aide à améliorer nos contenus.

Oui, très utile ! Non, pas vraiment

Merci pour votre retour.

Retirer mon vote

Pouvez-vous nous dire ce qui pourrait être amélioré ? (facultatif) Envoyer mon commentaire